









APPUIS INTERMÉDIAIRES ACOUSTIZAP®2 NÉO/ NÉO RÉNO



Une gamme d'appuis efficace pour
la réalisation de vos doublages de murs
en neuf comme en rénovation



LES APPUIS INTERMÉDIAIRES ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO

	PRÉSENTATION	04
	Présentation de la solution	04
	Les 10 avantages de la solution	05
	ZOOM SUR L'APPUI	06
	Une innovation signée KNAUF Insulation	06
	Quelle référence d'appui intermédiaire AcoustiZAP®2 Néo/ Néo Réno choisir ?.....	07
	THERMIQUE	08
	ACOUSTIQUE	10
	SISMIQUE	12
	TENUE AUX CHOCS	14
	PROTECTION FEU	16
	MISE EN OEUVRE DES APPUIS INTERMÉDIAIRES	18
	Etapes de mise en oeuvre avec l'isolant RT PLUS	18
	Etapes de mise en oeuvre avec les isolants Acoustiplus 032 et TP 238	22
	Cas particulier pour la réalisation des doublages de grande hauteur	24
	CONDITIONNEMENTS	25

PRÉSENTATION



Avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno, réalisez des doublages de murs par l'intérieur de manière simple, rapide et efficace pour des ouvrages performants et en conformité avec le DTU 25.41.



PRÉSENTATION DE LA SOLUTION

Les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno de KNAUF Insulation sont destinés à la réalisation de **doublages thermo-acoustiques** de murs de bâtiments résidentiels (maisons individuelles ou logements collectifs) et non résidentiels.

1. Mur maçonné
2. Fourrure métallique intermédiaire
3. AcoustiZAP®2 Néo
4. Isolant Acoustiplus 032
5. Adhésif RT MAX
6. Membrane RT MAX
7. Patch RT
8. Mastic RT
9. Fourrure



LES 10 AVANTAGES DE LA SOLUTION ACOUSTIZAP®2 NÉO/ NÉO RÉNO

1 Confort de mise en œuvre

Manipulation des matériaux aisée sur chantier (manipulables par une seule personne) et solution très facile à régler.

2 Plus grande productivité sur chantier

Le doublage de murs avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno est simple, facile et très rapide à mettre en œuvre. Les points singuliers sont également plus facile à traiter.

3 Mise en œuvre en voie sèche en toute saison

Ne nécessite pas d'eau pour la préparation de mortier colle, pas de temps de séchage et aucune contrainte liée à la température lors de la pose.

4 Solution adaptée à tout type de support

Que ce soit en travaux neufs ou de rénovation, la solution AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno est compatible avec tout type de murs (maçonnerie, brique, bois), qu'ils soient parfaitement plans ou irréguliers.

5 Compatible avec tout type de parement

En fonction de la destination du local ou de son utilisation, le doublage de murs avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno peut être réalisé avec des plaques de plâtre de type BA13, BA15, BA18, phonique, feu, hydro, et pour tout type de dimensions (900 ou 1200 mm de largeur).

6 Réduction des ponts thermiques

Les ponts thermiques ponctuels sont réduits (appuis intermédiaires en polyamide armé), mais également les éventuels ponts thermiques linéiques (continuité de l'isolation).

7 Création possible d'un plénum technique

Permet de faciliter l'intégration des réseaux électriques et aéroliques par la création d'un plénum technique entre l'isolant et le parement de finition.

8 Stockage sur chantier optimisé

Les isolants en laine minérale sont comprimés, ce qui permet un gain de place lors du stockage sur chantier par rapport à une solution en doublage collé.

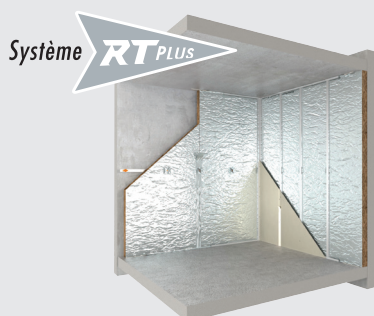
9 Étanchéité à l'air des murs facilitée

La compatibilité de la solution AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno avec les Systèmes RT Max Murs et RT Plus Murs de KNAUF Insulation permet de traiter l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau aisément lors que celle-ci est requise.

10 Moins de déchets sur chantiers.

La réalisation de doublage de murs avec isolant en laine minérale génère moins de déchets par rapport à une solution en doublage collé.

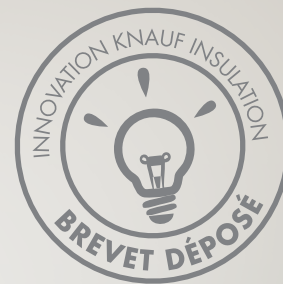
LE SAVIEZ-VOUS ?



Les appuis AcoustiZAP®2 Néo/Néo Réno font partie intégrante des systèmes RT PLUS Murs et RT MAX Murs de Knauf Insulation.

Retrouvez toutes les composantes de nos systèmes sur : www.knaufinsulation.fr

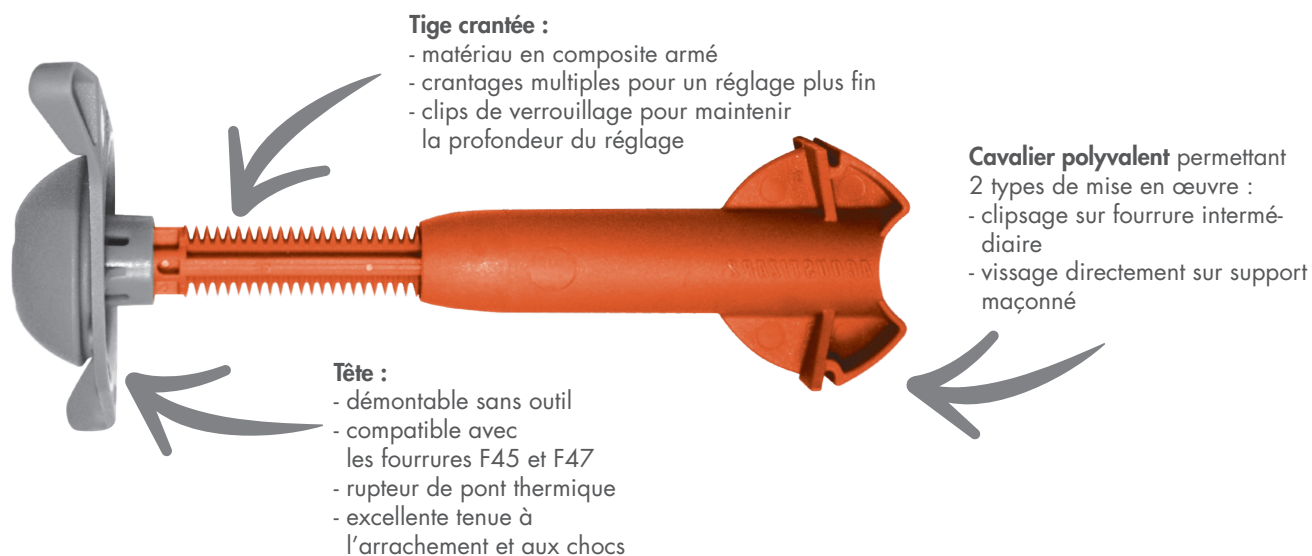
ZOOM SUR L'APPUI



La gamme d'appuis AcoustiZAP®2 Néo/Néo Réno est constituée de 5 appuis permettant de fixer des isolants d'épaisseurs allant de 30 à 220 mm. Ainsi l'ensemble des épaisseurs d'isolants de la gamme KNAUF Insulation pour l'isolation des murs par l'intérieur est compatible avec ces appuis.

UNE INNOVATION SIGNÉE KNAUF INSULATION

Simple et faciles d'utilisation, ces appuis **réglables** sont adaptés à **tout type de support**. Ils peuvent être utilisés sur murs supports réguliers avec fourrure intermédiaire (travaux neufs) ou irréguliers par fixation directe au support (rénovation).



QUELLE RÉFÉRENCE D'APPUI INTERMÉDIAIRE ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO CHOISIR ?

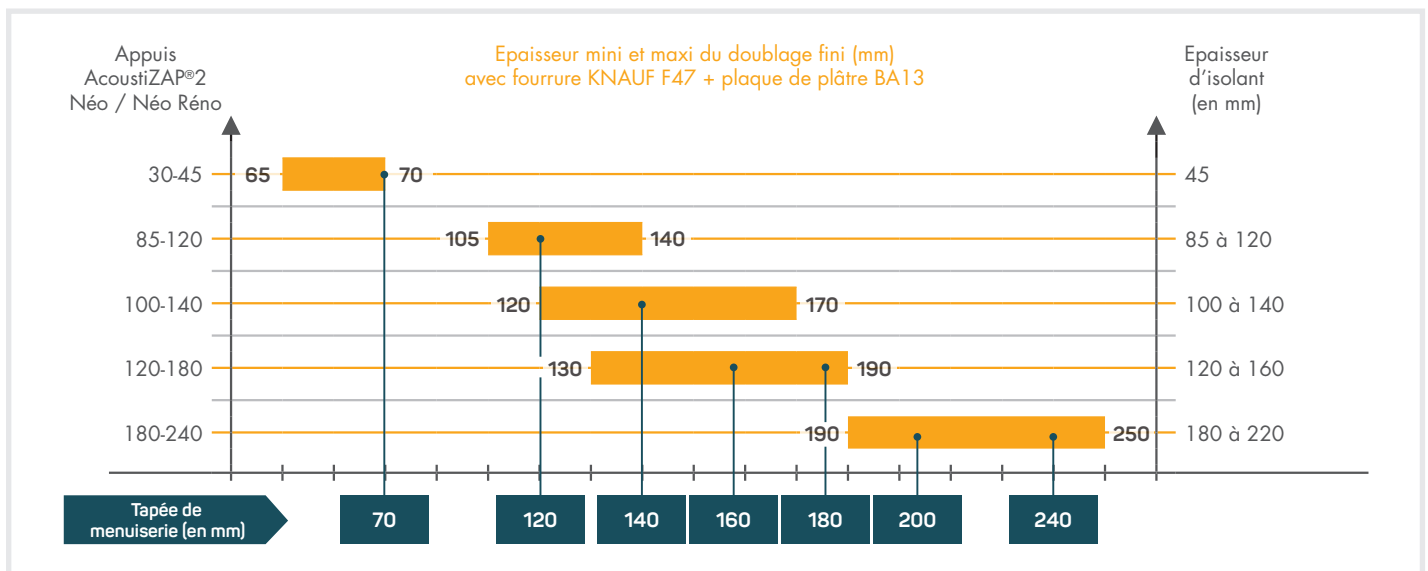
Le choix de l'appui intermédiaire AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno dépend : soit de l'épaisseur du **doublage** recherchée, soit de l'épaisseur de l'**isolant** qui sera mis en oeuvre ou soit de la **tapée de menuiserie** dans le cas où la paroi contiendrait une ouverture.

Le graphique ci-dessous vous permet de **choisir le bon appui intermédiaire** AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno en fonction de vos contraintes chantier.

** Les plages d'épaisseurs indiquées dans ce graphique sont données à titre indicatif (doublage réalisé avec une plaque de plâtre de type BA13)*



1. Epaisseur de l'isolant
2. Epaisseur du doublage
3. Tapée de menuiserie



Seuls les isolants **semi-rigides** de la gamme KNAUF Insulation sont **compatibles** avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno, qu'ils soient **nus ou surfacés**, en **rouleaux ou panneaux**.

POUR EN SAVOIR PLUS



Retrouvez toutes les explications sur les avantages de nos appuis et leur mise en oeuvre à travers **LES TUTOS DE THIERRY** sur notre chaîne Youtube : [knaufinsulationFR](https://www.youtube.com/channel/UCknaufinsulationFR)

Scannez le QR code pour visionner la vidéo sur votre smartphone.



THERMIQUE



La réalisation de doublage de parois avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno, en combinaison avec un isolant en laine minérale de verre, permet d'atteindre un haut niveau de performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, et de répondre aux exigences fixées par la Réglementation Environnementale RE2020.

Dans une habitation, **entre 20 et 25%** des déperditions thermiques se produisent **au niveau des murs**.

Pour y remédier, l'isolation thermique des murs est **la solution** pour gagner en **confort thermique** et faire des **économies d'énergie**.

Une isolation thermique optimale des parois sera nécessaire en utilisant des isolants thermiques performants, mais également en traitant les ponts thermiques des parois.

Les ponts thermiques sont des zones de faiblesse dans l'isolation d'un bâtiment : le froid extérieur y est plus rapidement transmis à l'intérieur du logement. La vapeur d'eau s'y condense, ce qui peut engendrer la formation de traces noires et de moisissures.

Traiter les ponts thermiques est donc indispensable en complément d'une bonne continuité de l'isolation de la paroi.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Grâce à leur composition en polyamide armé, **les ponts thermiques ponctuels de la paroi sont supprimés** ($\chi = 0 \text{ W/K}$), par rapport aux appuis intermédiaires métalliques traditionnels.

Les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno font office de **rupteurs de ponts thermiques**, ce qui permet de **garantir un confort thermique optimal été comme hiver**.

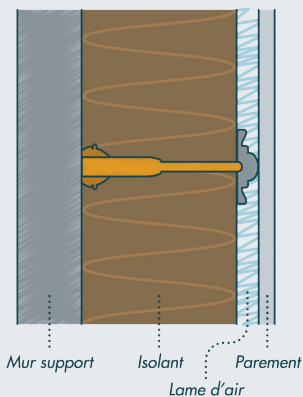


CALCUL DU UP EN FONCTION DU TYPE D'APPUI INTERMÉDIAIRE, DU MUR SUPPORT, DE L'ÉPAISSEUR ET DE LA NATURE DE L'ISOLANT

Mur support	Épaisseur de l'isolant (mm)	Type d'isolant	Up* [W/(m².K)] avec appuis AcoustiZAP®2 NÉO	Up* [W/(m².K)] avec appuis métalliques
Blocs de béton creux de 20 cm	100	Acoustiplus 032	0,26	0,28
	100	RT Plus 032	0,26	0,27
	120	Acoustiplus 032	0,23	0,24
	120	RT Plus 032	0,22	0,23
	140	Acoustiplus 032	0,20	0,21
	140	RT Plus 032	0,20	0,21
	160	Acoustiplus 032	0,18	0,19
	160	RT Plus 032	0,17	0,18
Voile béton de 160 mm	100	Acoustiplus 032	0,28	0,29
	100	RT Plus 032	0,28	0,28
	120	Acoustiplus 032	0,24	0,25
	120	RT Plus 032	0,24	0,25
	140	Acoustiplus 032	0,21	0,22
	140	RT Plus 032	0,21	0,21
	160	Acoustiplus 032	0,18	0,20
	160	RT Plus 032	0,18	0,19
Briques creuses en terre cuite – 200 mm	100	Acoustiplus 032	0,25	0,26
	100	RT Plus 032	0,25	0,26
	120	Acoustiplus 032	0,22	0,23
	120	RT Plus 032	0,21	0,22
	140	Acoustiplus 032	0,19	0,20
	140	RT Plus 032	0,19	0,20
	160	Acoustiplus 032	0,17	0,18
	160	RT Plus 032	0,17	0,18

* Les valeurs de Up calculées, dans le tableau ci-dessus, prennent en compte les ponts thermiques réels. Pour ces calculs, la lame d'air est de 20 mm et l'émissivité externe est de 0,49 pour l'isolant RT Plus 032 et standard pour l'isolant Acoustiplus 032.

VALORISER LA RÉSISTANCE THERMIQUE DE LA LAME D'AIR



Résistance thermique de la lame d'air non ventilée de 0,25 m².K/W

En utilisant le **Système RT Plus Murs** de KNAUF Insulation pour l'isolation thermique des murs par l'intérieur, la **résistance thermique de la lame d'air non ventilée** peut être prise en compte dans le calcul du R paroi.

Le pare vapeur intégré aux isolants RT Plus présente une **excellente émissivité** qui permet de valoriser thermiquement la lame d'air non ventilée entre l'isolant et le parement de finition. Cette lame d'air est créée par les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno lors de la création d'un plénum technique entre l'isolant RT Plus et le parement de finition pour le passage des éventuels réseaux électriques.

La valorisation thermique de la lame d'air est prise en compte selon la norme NF EN ISO 6946. Elle est de 0,25 m².K/W et est validée par un rapport d'étude du CSTB.



ACOUSTIQUE



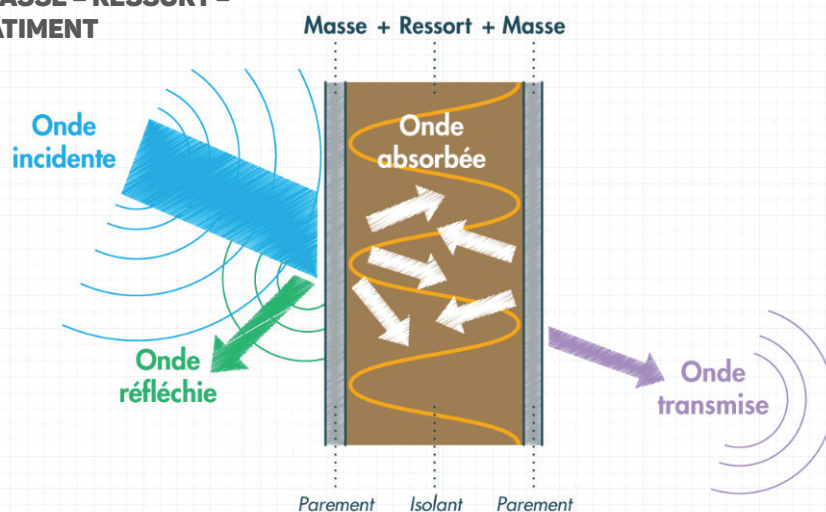
La maîtrise du confort acoustique dans une habitation est un levier essentiel à l'amélioration de la qualité de vie de ses occupants. Le bruit étant un phénomène physique difficile à appréhender, il engendre chez l'homme des désagréments et peut provoquer diverses pathologies (troubles du sommeil, énervement, stress ou perte d'acuité auditive).

Pour y remédier, KNAUF Insulation préconise la réalisation de **doublage de paroi avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 NÉO / NÉO Réno**, en combinaison avec un isolant en laine minérale de verre. En effet, ce type de montage se comporte sur le plan de l'isolation acoustique comme un **système masse-ressort-masse**, avec une dissipation de l'énergie transmise au travers de la paroi.



ILLUSTRATION DU PRINCIPE MASSE - RESSORT - MASSE EN ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT

Ce type de montage permet, en fonction du système constructif, un **gain d'affaiblissement acoustique de 19 à 27 dB** par rapport à une paroi non isolée.





AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE DE DOUBLAGES DE PAROIS RÉALISÉS AVEC LES APPUIS INTERMÉDIAIRES ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO EN FONCTION DU MODE CONSTRUCTIF

Mur support	Isolant	Parement	Mur support non isolé	Mur support isolé	Gain $\Delta R_w + C$	Gain $\Delta R_w + C_{tr}$
Blocs de béton creux 200 mm	RT Plus 032 120 mm	StarProtect ISOLAVA	54 (-1; -4) dB	78 (-2; -7) dB	23 dB	21 dB
	RT Plus 032 120 mm	BA 13 Standard	53 (-1; -4) dB	74 (-3; -9) dB	19 dB	16 dB
	AcoustiPlus 032 120 mm	BA 13 Standard	53 (-1; -4) dB	73 (-2; -9) dB	19 dB	15 dB
Voile béton 160 mm	RT Plus 032 120 mm	BA 13 Standard	57 (-2; -7) dB	79 (-3; -9) dB	21 dB	20 dB
	AcoustiPlus 032 100 mm	BA 13 Standard	57 (-2; -6) dB	77 (-3; -10) dB	19 dB	16 dB
	AcoustiPlus 032 120 mm	BA 13 Standard	57 (-2; -6) dB	77 (-2; -8) dB	20 dB	18 dB
	AcoustiPlus 032 140 mm	BA 13 Standard	57 (-2; -6) dB	78 (-2; -8) dB	21 dB	19 dB
Briques creuses en terre cuite 200 mm	RT Plus 032 120 mm	BA 13 Standard	37 (0; -7) dB	67 (-3; -11) dB	27 dB	21 dB
	AcoustiPlus 032 120 mm	BA 13 Standard	37 (-1; -3) dB	66 (-3; -10) dB	27 dB	22 dB
Ossature bois 145 x 45 mm	Naturoll 032 145 mm + RT Plus 032 60 mm	BA 13 Standard	25 (-1; -3) dB	57 (-6; -13) dB	27 dB	22 dB
	Naturoll 032 145 mm + KI Fit 032 60 mm	BA 13 Standard	25 (-1; -3) dB	56 (-5; -12) dB	27 dB	22 dB

LE SAVIEZ VOUS ?

KNAUF Insulation vous accompagne dans l'amélioration du confort acoustique de votre habitation avec l'engagement KI PHONIK.

De nombreux outils ont été créés pour vous aider à mieux comprendre les phénomènes acoustiques et les leviers d'amélioration des performances acoustiques dans les bâtiments. L'engagement KI PHONIK est là pour vous informer sur les normes acoustiques applicables sur les bâtiments neufs et en rénovation et vous accompagner dans le choix des solutions acoustiques KNAUF Insulation.



SISMIQUE



Lors de la réalisation de doublage de parois avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno, en combinaison avec un isolant en laine minérale de verre, il y a lieu de prendre en compte l'action sismique dans la conception et le dimensionnement du procédé.

Lors de la création d'un doublage de parois (mur ou plafond), **il y a lieu de vérifier que cet ouvrage respecte la réglementation sismique en vigueur**. Si ce doublage est réalisé avec des appuis intermédiaires et qu'il est mis en œuvre suivant les deux prescriptions suivantes, **il n'y a pas lieu de prendre en compte l'action sismique** :

- Masse surfacique < 25 kg/m² ;
- Hauteur potentielle de chute < 3,50 m.

La **limite de masse** mentionnée ci-dessus doit tenir compte de la **masse propre de tous les composants de la paroi** et de toutes les surcharges éventuelles rapportées.

MASSES SURFACIQUES INDICATIVES SELON L'ÉPAISSEUR D'ISOLANT ET LE TYPE DE PAREMENT (HORS OSSATURE)

Isolant	Épaisseur	Finition BA 10	Finition BA 13	Finition BA 15	Finition BA 18	Finition 2 BA 13
RT Plus 032 Acoustiplus 032 KI Fit 032 TP 138 TP 238	100 mm	9,5 kg/m ²	12,0 kg/m ²	13,5 kg/m ²	19,0 kg/m ²	21,0 kg/m ²
	120 mm	10,1 kg/m ²	12,6 kg/m ²	14,1 kg/m ²	19,6 kg/m ²	21,6 kg/m ²
	140 mm	10,7 kg/m ²	13,2 kg/m ²	14,7 kg/m ²	20,2 kg/m ²	22,2 kg/m ²
	160 mm	12,3 kg/m ²	13,8 kg/m ²	15,5 kg/m ²	21,0 kg/m ²	23,0 kg/m ²

Dans le cas contraire (non-respect d'un des critères), le domaine d'emploi est restreint aux ouvrages pour lesquels l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010, modifié par l'arrêté du 8 septembre 2021, ne requiert pas de disposition parasismique.

Le tableau ci-dessous indique de manière synoptique **les cas visés pour l'emploi du procédé AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno** et **les cas non visés** qui requièrent l'application des règles parasismiques (PS) par des dispositions PS.

Dans le cas des bâtiments anciens, lors de travaux d'ajouts ou de remplacement de ces éléments, l'utilisation du tableau doit être obligatoirement précédée d'un **examen spécifique** du projet concerné, quant à la consistance des travaux au sens de l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 8 septembre 2021 :

CAS DES BÂTIMENTS NEUFS ET DES BÂTIMENTS ANCIENS, LORS DE TRAVAUX D'AJOUTS OU DE REMPLACEMENT DE CES ÉLÉMENTS

Catégorie d'ouvrage par zone	Catégorie d'importance I		Catégorie d'importance II		Catégorie d'importance III		Catégorie d'importance IV	
	NEUF	RÉNO	NEUF	RÉNO	NEUF	RÉNO	NEUF	RÉNO
Zone 1	Visé	Visé	Visé	Visé	Visé	Visé	Visé	Visé
Zone 2	Visé	Visé	Visé	Visé	Non visé ⁽¹⁾	Visé	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾
Zone 3	Visé	Visé	Non visé ⁽²⁾	Non visé ⁽²⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾
Zone 4	Visé	Visé	Non visé ⁽²⁾	Non visé ⁽²⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾	Non visé ⁽³⁾

(1) Pose nécessitant des vérifications particulières, à l'exception des établissements scolaires (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions des règles simplifiées CP-MI.
 (2) Pose nécessitant des vérifications particulières, à l'exception des bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions des règles simplifiées CP-MI.
 (3) Pose nécessitant des vérifications particulières.

CATÉGORIES D'OUVRAGES

CATÉGORIE I :

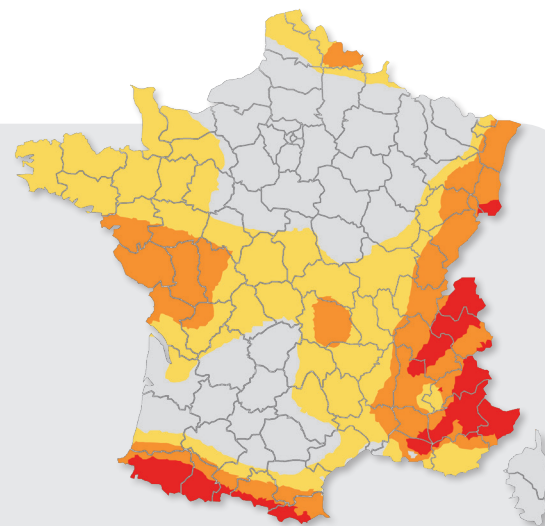
Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée (hangars, bâtiments agricoles etc.)

CATÉGORIE II :

- Habitations individuelles
- ERP de catégories 4 et 5 (hors bâtiments scolaires)
- Habitations collectives de hauteur < 28 m
- Bureaux ou établissements commerciaux non ERP de hauteur < 28 m et pouvant accueillir 300 pers. maxi.
- Bâtiments industriels pouvant accueillir 300 pers. maxi.
- Parcs de stationnement ouverts au public

CATÉGORIE III :

- ERP de catégories 1, 2 et 3
- Habitations collectives et bureaux de hauteur > 28 m
- Bâtiments pouvant accueillir 300 pers. maxi.
- Établissements sanitaires et sociaux
- Centres de production collective d'énergie
- Établissements scolaires



Zones de sismicité :

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)

CATÉGORIE IV :

- Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public
- Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie
- Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise
- Centres météorologiques



Afin d'assurer la résistance aux chocs des doublages de paroi, il est indispensable de respecter les dimensionnements spécifiés par le DTU 25.41. En effet, pour remplir son rôle, le doublage doit résister à des chocs caractérisés par leur énergie, en fonction de l'exigence requise pour les chocs d'occupation usuels et les chocs de sécurité.

Les locaux visés par le DTU 25.41 sont divisés en deux catégories :

- **CAS A** : Maisons individuelles, parties privatives des logements collectifs et bureaux.
- **CAS B** : Tous les autres locaux que ceux visés dans le cas A, dont les bâtiments à usage collectif.



EXIGENCES DE TENUE AUX CHOCS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOCAUX SELON LE DTU 25.41

Locaux	Types	Exigence de tenue aux chocs d'occupation usuels	Exigence de tenue aux chocs de sécurité	Parement de finition exigé
Cas A	Maisons individuelles, parties privatives des logements collectifs, bureaux.	> 60 joules	> 120 joules	A minima une plaque de plâtre (BA13 ou BA15 ou BA18 ou BA25)
Cas B	Autres bâtiments (collectifs, ...)	> 120 joules	> 240 joules	Une plaque en BA18 ou BA25
				Deux plaques en BA13 ou BA15

Les doublages de paroi réalisés avec les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno sont parfaitement adaptés à toutes les exigences réglementaires de tenue aux chocs et compatibles avec ces locaux. En effet, ils ont été testés et validés conformément au DTU 25.41.

IMPLANTATION ET FIXATION DES APPUIS INTERMÉDIAIRES

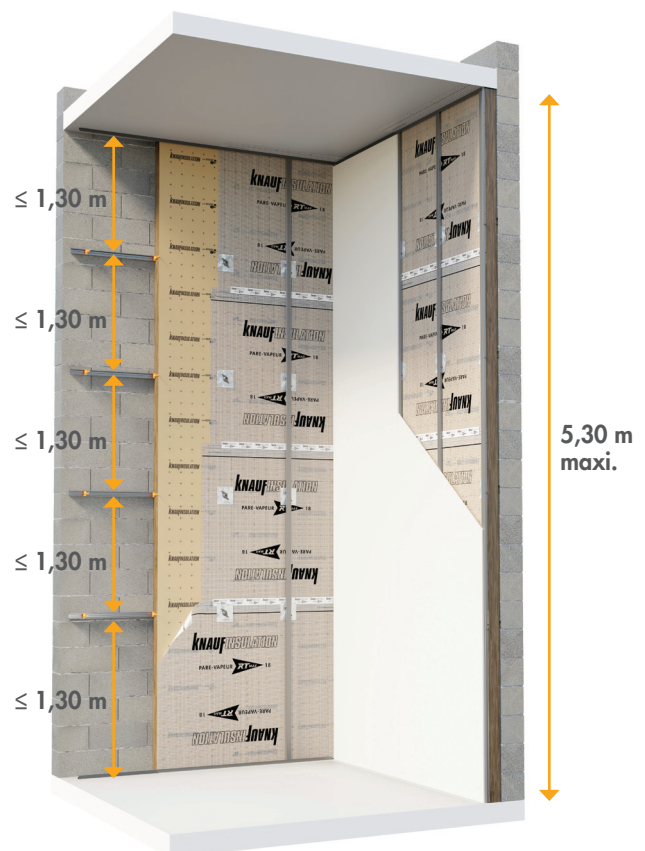
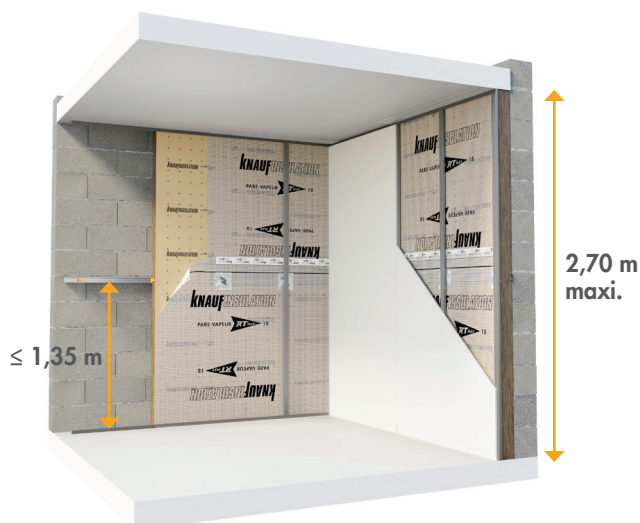
La disposition des appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno en doublage de paroi dépend du type de parement et de sa hauteur :

- si la hauteur du doublage est \leq à **2,70 m**, alors **une seule fourrure intermédiaire** sera mise en œuvre,
- si la hauteur du doublage est comprise **entre 2,70 et 5,30 m**, alors il sera nécessaire d'ajouter **plusieurs fourrures intermédiaires** selon la répartition suivante.

IMPLANTATION DES APPUIS INTERMÉDIAIRES EN FONCTION DE LA HAUTEUR DU DOUBLAGE

Hauteur maximale du doublage	Type et largeur de plaque	Entraxe fourrures	Nombre d'appui	Entraxe entre appuis
2,70 m	BA13, BA15 ou BA18 Largeur 1200 mm	\leq 600	1	Mi-hauteur ou \leq 1,35 m
	BA18 ou BA25 Largeur 900 mm	\leq 450		
5,30 m	BA13, BA15 ou BA18 Largeur 1200 mm	\leq 600	$>$ 1	\leq 1,30 m
	BA18 ou BA25 Largeur 900 mm	\leq 450		

RÉPARTITION DES FOURRURES EN FONCTION DE LA HAUTEUR DU DOUBLAGE



Pour plus de détails concernant la mise en œuvre des doublages en fonction de leur hauteur, veuillez-vous référer au chapitre mise en œuvre dédié page 24.

PROTECTION FEU



La sécurité des usagers des différents bâtiments est primordiale. La réglementation sécurité incendie vise ainsi à limiter la propagation d'un incendie afin de permettre aux usagers d'évacuer en toute sécurité le bâtiment, et ainsi permettre et faciliter l'intervention des secours.

SCHÉMA DE CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS SELON LA RÉGLEMENTATION INCENDIE



HABITATIONS

Individuelle		Collective		
1 ^{ère} famille Max. R+1	2 ^{ème} famille Max. R+3	7 ^{ème} famille Max. R+7	IMH	IGH
Arrêté du 7 août 2019 modifiant celui du 31 janvier 1986				

ERP

ERP catégories 1 à 5	IMH	IGH
Arrêté du 25 juin 1980 modifié	Décret 16 mai 2019	Réglementation IGH

BUREAUX

H < 8 m	H < 8 m
Code du travail	

La réglementation sécurité incendie classe les différents bâtiments pour ensuite définir **les exigences en fonction de leurs contraintes**. Les différents textes réglementaires associés décrivent les exigences relatives aux isolants mis en œuvre et notamment **les écrans thermiques autorisés**.

Par exemple, pour **les ERP**, l'article **AM8** précise que les produits d'isolation, dont l'épaisseur d'isolant est **supérieure à 5 mm**, doivent respecter les dispositions suivantes :

- Soit être **classés au moins A2-s2,d0**,
- Soit être **protégés par un écran thermique** sur la face exposée à un feu intérieur, pendant **au moins 1/4h**.

Les appuis intermédiaires AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno ont fait l'objet de nombreux **essais de résistance au feu**. Ces essais ont permis de justifier que les différents types de montages pouvant être réalisés avec ces appuis **ne dégradent pas les performances au feu initiales des systèmes de doublage en plaque de plâtre**.

Ainsi, ont été validés les différents types d'isolants en laine minérale de verre KNAUF Insulation (RT Plus, isolant nu ou surfacé kraft), pour une **plage d'épaisseur allant de 75 à 200 mm**, en **présence ou non d'une membrane pare-vapeur** et **avec ou sans lame d'air** entre l'isolant et le dos de la plaque de plâtre.

L'ensemble de ces éléments sont validés par les APL Efectis EFR-22-000445 et EFR-23-002726 qui permettent de justifier l'emploi des AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno pour les exigences **REI30 et REI60**. **Ces APL sont à utiliser en complément de PV de systèmes de doublage existants**.

NOTE

Ces APL valident un doublage muni d'une plaque KNAUF KHD18 (REI30) ou de deux plaques KNAUF KHD18 (REI60). **Sous réserve d'un avis favorable du bureau de contrôle de l'opération, ces APL peuvent être étendues à d'autres fabricants.**

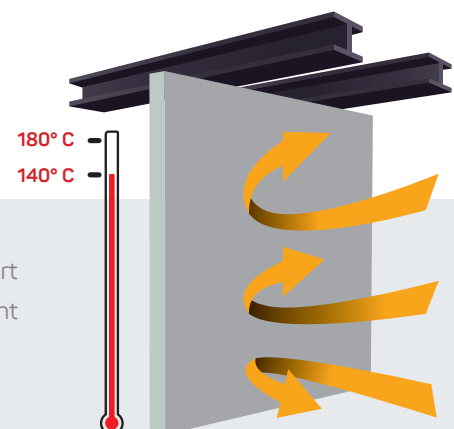


SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS JUSTIFIÉS PAR LES APL

Performance REI	REI 30	REI 60
Justificatif	APL Efectis EFR-22-000445	APL Efectis EFR-23-002726
Parement	1 x BA18 haute dureté	2 x BA18 haute dureté
Bâtiment	1 ^{ère} et 2 ^{ème} famille en individuel et collectif ERP selon catégorie	3 ^{ème} famille ERP selon catégorie
Isolant	Euroclasse A1 à F RT Plus / KI Fit / Acoustiplus / Acoustilaine Épaisseur 75 à 200 mm	
Membrane pare-vapeur	Avec ou sans	
Lame d'air	Avec (50 mm maximum) ou sans	
Mur support	Voile béton armé épaisseur mini 160 mm Mur maçonné, parpaings ou brique d'épaisseur mini 200 mm	

LE SAVIEZ VOUS ?

REI30 signifie que le système de doublage isolant + plaque de plâtre et mur support est **stable au feu (R)**, **étanche aux fumées (E)** et **isole de la température (I)** pendant 30 minutes.



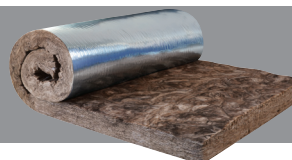
MISE EN OEUVRE



Simple et rapide à mettre en œuvre, l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno est compatible avec tous les types de murs supports et avec les fourrures F45 et F47. Il peut être associé au Système RT Plus Murs, pour une étanchéité à l'air et à la vapeur intégrée, ou aux isolants Acoustiplus et TP 238.



ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE AVEC L'ISOLANT RT PLUS



Système **RT PLUS**

ÉTAPE 1:

MISE EN PLACE DES LISSES HAUTES ET BASSES

Les lisses hautes et basses sont positionnées à une distance du mur à isoler égale à l'épaisseur de l'isolant majorée de 1 cm. Pour cela, commencez par tracer leur emplacement grâce à un cordeau (fig. 1A).

Du côté intérieur de ce tracé, appliquez un cordon de Mastic RT.

Déroulez ensuite l'Adhésif RT PLUS sur le Mastic RT, en prenant soin de ne décoller que la moitié de la bande protectrice de l'adhésif. L'autre moitié sera décollée ultérieurement (fig. 1B).

1A

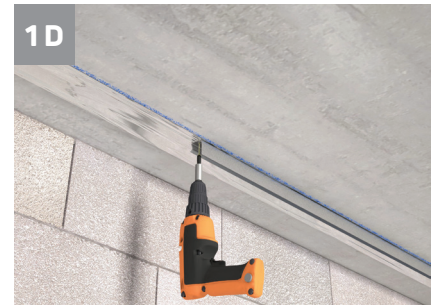


1B



ÉTAPE 1 (SUITE):

Enfin, fixez les lisses hautes et basses sur l'Adhésif RT Plus, en prenant soin de bien **écraser le cordon de Mastic RT** (fig. 1C et 1D).



ÉTAPE 2 : POSE DE LA FOURRURE INTERMÉDIAIRES

Fixez ensuite la **fourrure horizontale** sur le mur à isoler. Cette fourrure intermédiaire sera fixée à une **hauteur égale à la moitié de la hauteur du mur** et/ou au **maximum à 1,35 m du sol**.

**HAUTEUR
MAXIMALE : 2,70 M**



ÉTAPE 3 : POSE DES ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO

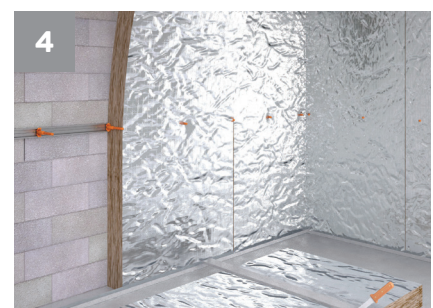
Insérer ensuite les appuis AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno dans la fourrure murale, en **démarrant à 10 cm du bord** puis à un **pas de 60 cm**.



ÉTAPE 4 : POSE DE L'ISOLANT RT PLUS 032

Coupez ensuite l'isolant RT Plus 032 à la **hauteur du sol au plafond majorée de 1 cm**.

Positionnez-les au sol derrière la lisse basse, puis **embrochez-les** sur les appuis AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno.



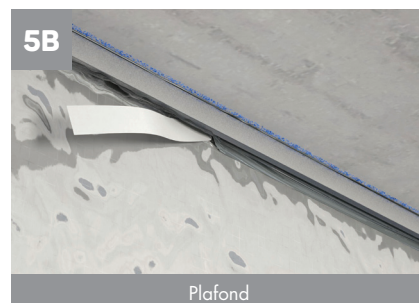
ASTUCE !

Dans le cas d'une **rénovation** avec un mur irrégulier, utilisez de préférence les appuis **AcoustiZAP®2 Néo Réno** qui peuvent se fixer **directement sur le mur**.



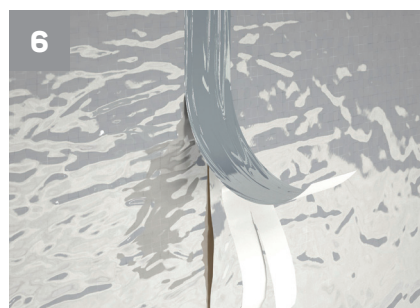
ÉTAPE 5 : RACCORD D'ÉTANCHÉITÉ AU SOL ET AU PLAFOND

Après avoir posé l'isolant sur toute la surface du mur, **raccordez le pare-vapeur intégré** de l'isolant **au sol et au plafond**. Pour cela, utilisez l'**Adhésif RT Plus** laissé en attente, en retirant la bande protectrice restante (fig. 5A et 5B).



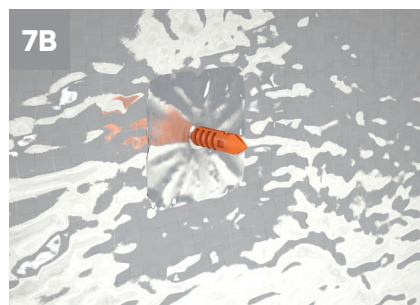
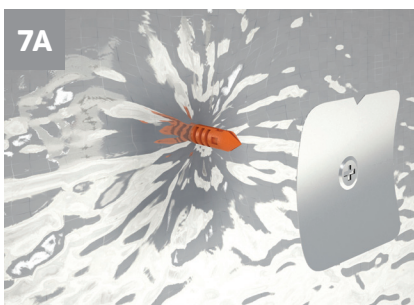
ÉTAPE 6 : ÉTANCHÉITÉ ENTRE LES LÉS DE L'ISOLANT RT PLUS 032

Réalisez l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau entre chaque lé d'isolant, en utilisant l'**Adhésif RT Plus**.



ÉTAPE 7 : ÉTANCHÉITÉ DE L'APPUI ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO

Au niveau de chaque appui AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno, assurez l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau à l'aide du Patch RT. L'encoche sera orientée vers le haut (fig. 7A et 7B).



ÉTAPE 8 : MISE EN PLACE DE LA TÊTE DE L'ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO

Positionnez ensuite les têtes AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno sur chaque appui, en faisant **tourner la tête sur la tige dans le sens horaire**.



PRATIQUE

Vous pouvez aménager un **espace technique** entre l'isolant et le parement de finition pour le **passage de réseaux électriques** en utilisant un AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno de plus grande longueur.

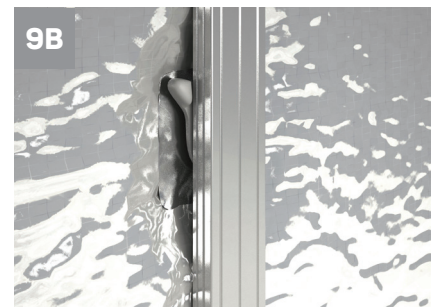


ÉTAPE 9 : MISE EN PLACE DES FOURRURES VERTICALES ET RÉGLAGE DE L'APLOMB

Coupez les fourrures à la **hauteur de la pièce minorée de 5 mm**. Insérez les fourrures dans les lisses au sol et au plafond, en les positionnant sur la tête de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno (fig. 9A).

Réglez l'**aplomb** des fourrures en **déverrouillant la tête d'un quart de tour sens anti-horaire**. Puis verrouillez la tête de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno en la tournant d'un quart de tour dans le sens horaire (fig. 9B).

Vous pouvez maintenant **fixer le parement de finition** sur l'ossature métallique (fig. 9C).



TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS :

Rendez-vous sur www.knaufinsulation.fr pour télécharger la notice de mise en œuvre.



REPLAY

Toute la mise en œuvre du système RT Plus Murs et de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno en vidéo disponible sur **notre chaîne YouTube**.





ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE AVEC LES ISOLANTS ACOUSTIPLUS 032 ET TP 238



ÉTAPE 1:

MISE EN PLACE DES LISSES HAUTE ET BASSE

Les lisses hautes et basses sont positionnées à une distance du mur à isoler **égale à l'épaisseur de l'isolant majorée de 1 cm**. Pour cela, tracez leur emplacement grâce à un cordeau (fig. 1A). Ensuite, fixez les lisses au sol (fig. 1B) et au plafond (fig. 1C).



1A



1B



1C

ÉTAPE 2:

POSE DE LA FOURRURE INTERMÉDIAIRE

Fixez la **fourrure horizontale** sur le mur à isoler. Cette fourrure intermédiaire sera positionnée à **une hauteur égale à la moitié de la hauteur du mur et/ou au maximum à 1,35 m du sol**.

HAUTEUR MAXIMALE DE 2,70 M
AVEC UNE SEULE FOURRURE INTERMÉDIAIRE.
MONTAGE GRANDE HAUTEUR JUSQU'À 5,30 M.



2

ÉTAPE 3:

POSE DES ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO

Insérer ensuite les appuis AcoustiZAP 2 Néo / Néo Réno dans la fourrure intermédiaire, **en démarrant à 10 cm du bord puis à un pas de 60 cm**.



3

ÉTAPE 4:

MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLANT

CAS DE L'ACOUSTIPLUS 032 :
Déroulez AcoustiPlus 032 et embrochez jointivement les lés d'isolant, du sol vers le plafond, sur les appuis AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno (fig. 4A). Positionnez ensuite les têtes AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno sur chaque appui, en faisant **tourner la tête sur la tige dans le sens horaire** (fig. 4B).



4A

Embrochage de l'isolant



4B

Pose des têtes AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno

ÉTAPE 4 :

CAS DU TP 238 : pour pouvoir poser les panneaux d'isolant entre les fourrures, il conviendra d'**inverser les étapes 4 (pose de l'isolant) et 5 (pose des fourrures)**.

Veillez à positionner et tourner les têtes sur les appuis puis clipsez vos fourrures avant insertion de l'isolant.



Pose des fourrures sur les têtes AcoustiZAP®2



Insertion de l'isolant entre les fourrures

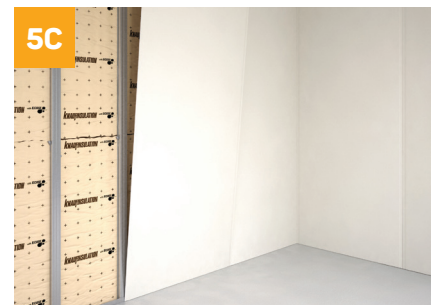
ÉTAPE 5 :

MISE EN PLACE DES FOURRURES VERTICALES ET RÉGLAGE DE L'APLOMB

Coupez les fourrures à la **hauteur de la pièce minorée de 5 mm**. Insérez les fourrures dans les lisses au sol et au plafond, en les positionnant sur la tête de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno (fig. 5A).

Réglez l'aplomb des fourrures en **déverrouillant la tête d'un quart de tour sens anti-horaire**. Puis verrouillez la tête de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno en la tournant d'un **quart de tour dans le sens horaire** (fig. 5B).

Vous pouvez maintenant **fixer le parement de finition** sur l'ossature métallique (fig. 5C).



TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS :

Rendez-vous sur www.knaufinsulation.fr pour télécharger la notice de mise en œuvre.



REPLAY

Toute la mise en œuvre de l'AcoustiZAP®2 Néo / Néo Réno avec les isolants Acoustiplus et TP 238 en vidéo disponible sur **notre chaîne YouTube**.



CAS PARTICULIER POUR RÉALISATION DES DOUBLAGES DE GRANDE HAUTEUR :

Pour atteindre des hauteurs **supérieures à 2,70 m** comme le permet la mise en œuvre standard, il est nécessaire d'**ajouter des fourrures intermédiaires**.

Conformément au DTU 25.41, il est alors indispensable d'ajouter des fourrures intermédiaires **tous les 1,30 m au maximum**. **La hauteur maximale sera alors de 5,30 m**.

Après avoir fixé les lisses haute et basse comme précisé en étape 1 du montage standard, plusieurs fourrures intermédiaires devront être fixées.

ÉTAPE 2 - PHASE 1 :

POSE DE LA PREMIÈRE FOURRURE INTERMÉDIAIRE

Fixez la **première fourrure horizontale** sur le mur à isoler. Cette fourrure sera fixée à une **hauteur de 1,30 m du sol maximum**.



ÉTAPE 2 - PHASE 2 :

POSE DES FOURRURES INTERMÉDIAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Répartissez les autres fourrures au-dessus de la première qui a été posée. La distance entre chaque fourrure devra être **inférieure ou égale à 1,30 m**.

Exemple pour une hauteur de doublage de 5,30 m :

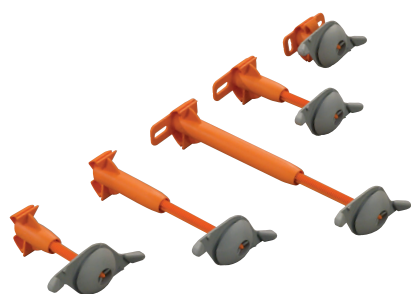
La première fourrure est fixée à 1,30 m du sol, puis les suivantes tous les 1 m.



**HAUTEUR
MAXIMALE : 5,30 M**



≡ GAMME D'APPUIS INTERMÉDIAIRES ACOUSTIZAP®2 NÉO / NÉO RÉNO



APPLICATION



Compatible avec les

Système **RT PLUS**

Système **RT MAX**

DESCRIPTION

Idéal pour la mise en œuvre d'une contre-cloison sur ossature métallique, l'AcoustiZAP® 2 Néo / Néo Réno est entièrement démontable. Son cavalier polyvalent permet deux types de mise en œuvre :

- ✓ Un vissage directement sur le support maçonné ou bois (MOB)
- ✓ Un clipsage sur une fourrure intermédiaire

CONDITIONNEMENTS

Nom	Épaisseur isolant (mm)	Épaisseur du doublage (mm)	Pièces / boîte	Code KI
AcoustiZAP®2 Néo Réno 30-45	45	60 à 75	50	688762
AcoustiZAP®2 Néo Réno 85-120	85 à 120	105 à 140	50	802345
AcoustiZAP®2 Néo Réno 180-240	180 à 220	190 à 250	50	802049
AcoustiZAP®2 Néo 100-140	100 à 140	120 à 170	50	796115
AcoustiZAP®2 Néo 120-180	120 à 160	130 à 190	50	688763

Unité de vente : la boîte de 50 pièces

UN PARTENAIRE PROCHE DE VOUS

**GAGNEZ EN EFFICACITÉ, EFFECTUEZ VOS COMMANDES
DE LAINE MINÉRALE DE VERRE, PAR E-MAIL :**

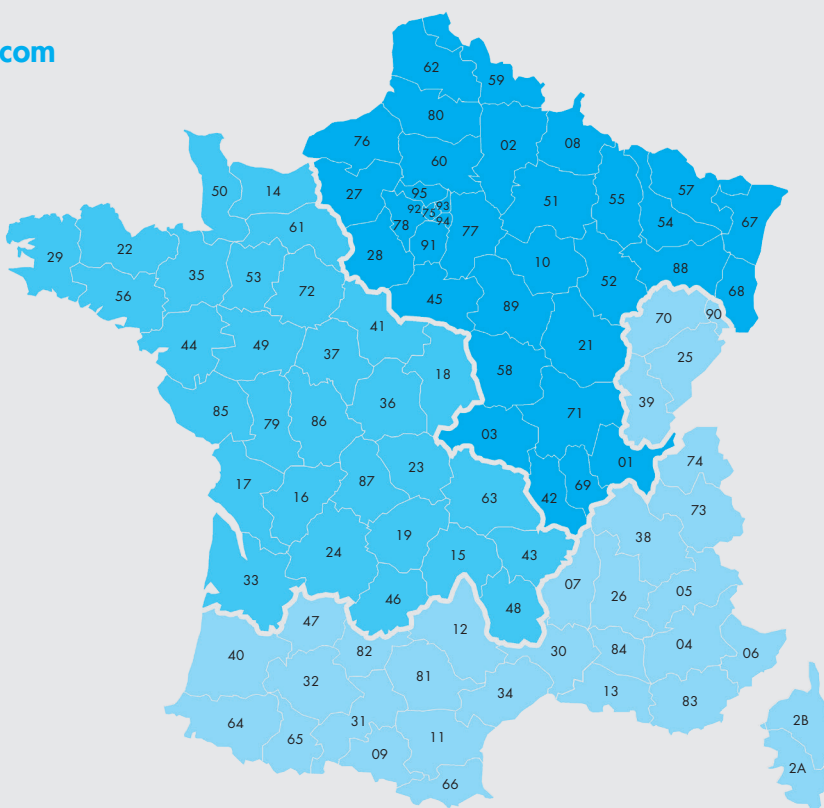
✓ commande.fr@knaufinsulation.com

✓ Vos contacts par région :

☎ 0800 91 24 23

☎ 0800 91 24 20

☎ 0800 91 24 19



Retrouvez Knauf Insulation France
sur les réseaux sociaux



Knauf Insulation France S.A.S.
155 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret

Rendez-vous sur www.knaufinsulation.fr
ou scannez le QR code

